

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 avril 2025**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 15 avril 2025 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Monsieur le conseiller Kevin Patenaude.
Monsieur le conseiller Patrick Barry est absent.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Messieurs les conseillers Claude Vasseur et Luc Daigneault.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie; et

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie.

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2025-04-1811

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2025;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 18 mars 2025
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Fonds « Achat de véhicules »
 - 6.1 Remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251)
 - 6.2 Affectation d'un montant de 250 000 \$ au fonds « Achat de véhicules » à partir des excédents accumulés non affectés au 31 décembre 2024
- 7- Véhicule autopompe-citerne (251) et véhicule citerne (650) – Demande de renouvellement de la valeur agréée : suivi
- 8- Commande de cartes d'identité pour les pompiers
- 9- Formation concernant les véhicules électriques : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de déplacement et de repas pour les cinq pompiers inscrits

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 avril 2025**

- 10- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : données transmises par la Régie intermunicipale d'incendie
- 11- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
- 12- Prévention résidentielle 2025
 - 12.1 Formulaire pour la collecte des données
 - 12.2 Textes pour les bulletins municipaux de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville
 - 12.3 Réunion préparatoire avec les pompiers
- 13- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 13.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
- 14- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 15- Varia
 - 15.1 Fête nationale à Mont-Saint-Grégoire : présence d'un camion autopompe et feu d'artifice le 23 juin 2025
 - 15.2 Mise en place de la récupération des bouteilles d'eau consignées dans les casernes de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Vasseur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation du procès-verbal du 18 mars 2025

Ri-2025-04-1812

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2025-04-1813

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 15 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Kevin Patenaude

ET RÉSOLU :

- d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 43 557,70 \$;
- de retenir le chèque au montant de 1 334,05 \$ émis au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre, afin que des vérifications soient effectuées concernant le montant de cette facture relative à l'entraide du 26 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 avril 2025**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 18 mars 2025.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

6- Fonds « Achat de véhicules »

6.1 Remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251)

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2024, la Régie intermunicipale d'incendie a octroyé à Aréo-Feu Ltée le contrat pour la fourniture d'un véhicule incendie autopompe-citerne, le tout pour un montant de 1 459 327,09 \$ incluant toutes les taxes applicables (réf. résolution No Ri-2024-12-1774).

La Régie prévoit avoir les fonds nécessaires pour payer le véhicule lors de la livraison qui est prévue dans un délai de 900 jours (réf. résolution No Ri-2025-03-1804).

6.2 Affectation d'un montant de 250 000 \$ au fonds « Achat de véhicules » à partir des excédents accumulés non affectés au 31 décembre 2024

Ri-2025-04-1814

Considérant le fonds « Achat de véhicules » (poste d'affectation No 03-310-40-724) auquel ont été affectés les montants suivants, et ce, pour un total actuel de 410 000 \$:

- 40 300 \$ prévus au budget 2021 (réf. résolution No Ri-2022-02-1415);
- 69 700 \$ prévus au budget 2022 (réf. résolution No Ri-2022-09-1475);
- 65 000 \$ affectés à partir des excédents accumulés non affectés au 31 décembre 2021 (réf. résolution No Ri-2022-09-1475);
- 115 000 \$ prévus au budget 2023 (réf. résolution No Ri-2023-11-1627);
- 120 000 \$ prévus au budget 2024 (réf. résolution No Ri-2024-11-1748);

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 avril 2025**

Considérant que selon les données du rapport financier 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie, les excédents accumulés non affectés au 31 décembre 2024 s'élevaient à 276 352 \$ et qu'ils n'ont pas été affectés à ce jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU de transférer des excédents non affectés au 31 décembre 2024 un montant de 250 000 \$ au fonds « Achat de véhicules ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- Véhicule autopompe-citerne (251) et véhicule citerne (650) – Demande de renouvellement de la valeur agréée : suivi

Considérant que le nouveau document plus détaillé relativement à l'évaluation du véhicule autopompe-citerne (251) et du véhicule citerne (650) demandé à Hélie Camions incendie inc. par Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, n'a pas encore été reçu, le point concernant la demande de renouvellement de la valeur agréée de ces deux véhicules est reporté à une séance ultérieure du Conseil d'administration (réf. procès-verbal du 18 mars 2025, point 8, page 1667).

8- Commande de cartes d'identité pour les pompiers

Ri-2025-04-1815

Considérant que les cartes d'identité des pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie datent de 2011 et sont expirées depuis le 31 décembre 2016;

Considérant que quelques pompiers recommenceront à faire des visites de prévention résidentielle porte-à-porte cette année et qu'ils auront besoin d'une carte d'identité à jour;

Considérant qu'il serait utile que chaque pompier possède une telle carte d'identité lors de toute interaction avec les citoyens (ex. kiosque de prévention, situation d'urgence, etc.);

Considérant la soumission datée du 7 avril 2025 de Articles Promotionnels Daniel Dupuis et Caroline Goyette pour la fourniture de 21 cartes d'identité au coût de 7,95 \$ l'unité plus taxes, incluant l'attache;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Vasseur

ET RÉSOLU d'autoriser la commande de 21 cartes d'identité au prix de 7,95 \$ l'unité incluant l'attache, selon les termes de la soumission datée du 7 avril 2025 de Articles Promotionnels Daniel Dupuis et Caroline Goyette, le tout pour un montant de 166,95 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 avril 2025**

9- Formation concernant les véhicules électriques : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de déplacement et de repas pour les cinq pompiers inscrits

Ri-2025-04-1816

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont autorisé l'inscription des cinq pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie intéressés à suivre la formation intitulée « Sécurité des intervenants lors d'interventions impliquant des véhicules électriques, hybrides et à pile à combustible » offerte par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2025-03-1807);

Considérant que les cinq pompiers ont suivi et réussi la formation d'une durée de 10 heures concernant les véhicules électriques, à savoir :

- les 28 et 29 mars 2025 à Henryville
Steve Joncas
- les 4 et 5 avril 2025 à Noyan
Simon V. Bernhard
Elizabeth Carpentier
Miguel Cloutier
Dominic Drouin

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, certains de ces pompiers ont utilisé leur véhicule personnel pour se rendre sur les lieux de la formation;

Considérant que les pompiers ont payé leurs repas;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération des cinq pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie ayant suivi et réussi la formation concernant les véhicules électriques et de leur verser ce montant lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission des chèques suivants en remboursement des frais de déplacement et de repas :
 - chèque de 120,02 \$ à Steve Joncas pour 136 kilomètres à 0,70 \$ (95,20 \$) et pour un repas (25 \$ maximum);
 - chèque de 47,60 \$ à Elizabeth Carpentier pour 68 kilomètres à 0,70 \$;
 - chèque de 99,07 \$ à Dominic Drouin pour les repas de quatre pompiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 avril 2025**

10- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : données transmises par la Régie intermunicipale d'incendie

Les membres du Conseil d'administration ainsi que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, et Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint, ont reçu copie des tableaux complétés par la directrice générale et greffière-trésorière concernant les données de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, puis transmis à la firme ICLEI Canada dans le cadre de l'élaboration du « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu. Ces tableaux concernent l'identification détaillée des véhicules ainsi que la consommation de carburant et le coût du carburant pour l'année 2024 (réf. procès-verbal du 18 mars 2025, point 12, page 1669).

11- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

Il n'y a aucun dossier à l'ordre du jour concernant la prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés.

12- Prévention résidentielle 2025

12.1 Formulaire pour la collecte des données

Pour l'année 2025, les pompiers du Service de sécurité incendie ont été autorisés à recommencer les visites de prévention résidentielle porte-à-porte, lesquelles avaient été arrêtées en 2020 en raison de la pandémie relative au Covid-19 et n'avaient jamais été reprises depuis ce temps (réf. résolution No Ri-2025-03-1800).

En vue de ces visites, le formulaire pour la collecte des données a été mis à jour par la directrice générale et greffière-trésorière, puis vérifié par le technicien en prévention incendie.

À titre informatif, copie du document intitulé « Formulaire de visite de prévention résidentielle 2025 » a été remise aux membres du Conseil d'administration.

12.2 Textes pour les bulletins municipaux de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville

Des textes annonçant les visites de prévention résidentielle 2025 ont été préparés par la directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie et seront publiés dans les bulletins municipaux de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville avant le début des visites.

Ces textes indiquent :

- les secteurs qui seront visités dans chacune des Municipalités;
- l'horaire des visites, qui pourront se faire du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 16h00;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 avril 2025**

- que les citoyens absents lors de la visite des pompiers recevront par la poste un formulaire de prévention résidentielle (version abrégée) qu'ils devront compléter et retourner à la Régie intermunicipale d'incendie.

À titre informatif, copie de ces textes a été remise aux membres du Conseil d'administration.

12.3 Réunion préparatoire avec les pompiers

Les membres du Conseil d'administration sont informés qu'une réunion préparatoire aura lieu au cours des prochaines semaines avec les pompiers disponibles pour effectuer des visites de prévention résidentielle en 2025.

Lors de cette réunion, la directrice générale et greffière-trésorière fournira aux pompiers les informations administratives nécessaires (ex. code d'éthique à respecter, feuilles de temps à préparer) et le technicien en prévention incendie expliquera le bon déroulement d'une visite de prévention résidentielle (ex. attitude à adopter, difficultés possibles).

Des brochures et des dépliants concernant la sécurité incendie pourront être remis aux citoyens au cours des visites de prévention résidentielle.

De plus, le Guide Secours et Prévention de la Régie intermunicipale d'incendie pourra être utilisé comme outil de référence pour répondre aux questions fréquemment posées par les citoyens lors des visites de prévention résidentielle. S'il y a lieu, des exemplaires de ce Guide pourront être laissés aux citoyens.

13- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

13.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

14- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

15- Varia

15.1 Fête nationale à Mont-Saint-Grégoire : présence d'un camion autopompe et feu d'artifice le 23 juin 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 4 avril 2025 de Madame Gabrielle Ménard, coordonnatrice des loisirs et de la culture de Mont-Saint-Grégoire, demandant la présence de pompiers dans le cadre des activités de la Fête nationale qui auront lieu le 23 juin 2025 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 avril 2025**

- de 15h00 à 18h00, présence de deux pompiers avec un camion autopompe pour visite du camion par les enfants;
- vers 22h00, présence de quelques pompiers afin d'assurer la sécurité lors du feu d'artifice.

Il sera demandé à Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, de voir à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

15.2 Mise en place de la récupération des bouteilles d'eau consignées dans les casernes de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville

Depuis le 1^{er} mars 2025, les bouteilles de plastique sont consignées à 0,10 \$ l'unité. Afin de récupérer les bouteilles d'eau vides de la Régie intermunicipale d'incendie pour les rapporter en magasin, des contenants identifiés avec une affiche ont été placés dans les casernes de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

16- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

17- Levée de la séance

Ri-2025-04-1817

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente